

# Paroisse Saint Léger

1, rue Mercière - Boissy Saint Léger  
Tél: 01.45.69.16.33 / Fax : 01.45.69.46.55

E-mail : [par.boissy@wanadoo.fr](mailto:par.boissy@wanadoo.fr)

[www.paroisse-saint-leger-boissy.fr](http://www.paroisse-saint-leger-boissy.fr)



## Le Tibériade

N° 38

NOVEMBRE 2019

*« L'Esprit Saint réalise des renaissances continues. Il ravive l'amour des débuts. L'Esprit rappelle à l'Église que, malgré ses siècles d'histoire, elle a toujours vingt ans » »*

Pape François

# EDITO

Frères et sœurs,

Chaque année nous fêtons solennellement la Toussaint . Le jour suivant nous commémorons nos défunts. Il y a un lien étroit entre ces deux célébrations.

La fête de la Toussaint donne au chrétien de raviver sa mémoire du cœur et d'espérer la réalisation de la promesse faite à chacun par notre Seigneur Jésus. En effet, le chrétien sur Terre est actif, participant à son propre salut. Il n'hérite pas de la sainteté comme on récupère un produit sur un étalage de supermarché. Non, le chrétien doit travailler à accueillir de plus en plus la grâce sanctifiante pour la laisser porter en lui de bons fruits. La sainteté à embrasser se prépare ici-bas. Malheureusement pour eux certains chrétiens se soucient fort peu, voire pas du tout des conditions évangéliques pour accéder au Ciel. Ils voient le Ciel comme un *droit*, et non comme le couronnement d'une vie totalement unie au Christ. Pourtant l'Écriture est claire. Lisons seulement saint Matthieu 25. L'intelligence veut que l'on ne cherche pas à se rassurer en ce monde par de vaines pensées et de vaines paroles mais que l'on suive les conseils et les avertissements du Christ et de ses saints apôtres auquel chacun a librement accès en ouvrant la Bible. La mort qui met un terme à notre 'course'(cf. st Paul) est l'ultime événement avant de rencontrer notre juge. Ce sont les mots du Credo : il viendra juger les vivants et les morts. A la commémoration des défunts nous prions pour ceux qui ne sont plus à nos côtés, bénéficient de la miséricorde de Dieu et accèdent à l'éternelle Patrie, rejoignant l'immense cortège de ceux qui « ont lavé leur vêtement dans le Sang de l'Agneau ». Ce sont les saints dont la méditation de l'aboutissement de leur vie influe -si nous y consentons- sur notre propre vie par notre imitation. Vivre puis passer de la mort à la Vie ! Vivre se voit, mourir se voit. Mais l'éternité est encore voilée pour les vivants. Seulement notre espérance vient comme déchirer ce voile pour nous donner de voir par la foi, au-delà de la mort physique, ' la masse éternelle de gloire' dont nous hériterons. Grâce au Christ ! Courage !

D'autre part, pour me conformer à l'Ordonnance diocésaine promulguée le 14 septembre 2019 par Monseigneur Michel SANTIER, j'ai nommé Aleksandra DUPONT (actuellement coordinatrice de la catéchèse) vice-président de l'Équipe d'Animation Paroissiale (E.A.P). Je vous ai mis en page 3 et 4 un extrait de cette Ordonnance qui vous éclairera de manière très précise sur cette fonction.

Paix et joie.

Amen. Alléluia

Père Daniel DEMONIÈRE

# DOSSIER

## **Extrait de l'ORDONNANCE de Mgr Michel Santier, promulguée le 14 septembre 2019 sur les instances pastorales et missionnaires du diocèse de Créteil**

### **14 - Responsabilités de l'Équipe d'Animation Paroissiale (E.A.P.)**

**14.1.** Auprès du curé, seul « pasteur propre » (voir § 11 et 13.1) de la paroisse, ou de celui à qui est confié l'exercice de la charge pastorale, l'équipe d'animation paroissiale exerce sa responsabilité sur l'ensemble de la vie paroissiale en se conformant aux orientations diocésaines.

[....]

**14.2.** À l'écoute des membres de la paroisse et attentive aux conditions de vie des habitants de son territoire, l'E.A.P. discerne et promeut les initiatives susceptibles de soutenir la vie chrétienne des membres de la paroisse et de stimuler l'évangélisation sur son territoire.

**14.3.** Elle discerne avec le curé quelles personnes ce dernier peut appeler à prendre la responsabilité des différents services de la paroisse (liturgie, catéchèse, etc.) et veille à leur formation, à leur soutien et à leur renouvellement. Ces personnes recevront une lettre de mission signée par le curé.

[...]

### **15 - Composition de l'E.A.P.**

Sont membres de droit de l'E.A.P. constituée auprès du curé ou de celui à qui est confiée la charge pastorale, les prêtres coopérateurs et, si le cas se présente, le coordinateur de la paroisse ainsi que le coordinateur de chaque E.A.L. Pour permettre un véritable partage et être opérationnelle, l'E.A.P. est composée d'un nombre limité de personnes qui sont appelées au nom de leur baptême et en fonction de leurs charismes. Parmi elles, des clercs, des consacrés ou des Laïcs en Mission Ecclésiale (L.M.E.), en fonction de la mission qui leur a été confiée par l'évêque. Quand il existe plusieurs lieux de culte, une personne représentant chaque lieu de culte est appelée à l'E.A.P. On respectera un juste équilibre des vocations, charismes et engagements dans l'Église ou dans la société afin que l'E.A.P. soit le reflet des diverses réalités de la paroisse, sans oublier la présence des mouvements et de la vie consacrée.

[...]

### **17 - Constitution de l'E.A.P.**

**17.1.** Les membres de l'E.A.P. sont appelés par le curé après consultation de l'E.A.P. existante. Ils auront fait l'objet d'un discernement attentif quant à :

- leur sens de la communion de l'Église,
- leur réputation auprès des paroissiens,
- leur capacité à travailler avec d'autres,
- leur expérience ecclésiale et leurs engagements sociaux,

**17.2.** Les personnes appelées reçoivent une lettre de mission, rédigée et signée par le curé, qui fixe les contours et la durée de leur mandat. Cette lettre attire l'attention sur la nécessité de participer aux formations organisées à leur intention et de faire une relecture annuelle de leur mission avec le curé ou celui qui a la charge pastorale.

**17.3.** La durée du mandat est normalement de trois ans renouvelable une seule fois. Si les circonstances l'exigent, elle peut être prolongée avec l'accord de l'évêque.

**17.4.** Au début de chaque année pastorale, l'E.A.P. est présentée aux assemblées dominicales et la liste de ses membres mentionnant la durée de leurs mandats et la date de leur première nomination est transmise à la chancellerie et au vicaire général.

## **18 - Choix et rôle du vice-président de l'E.A.P.**

**18.1.** Le vice-président est ordinairement nommé par le curé avec le consentement du vicaire épiscopal qui aura consulté le doyen ou par l'évêque si les circonstances le demandent. Il participe aux formations organisées par le diocèse à son intention. Il est choisi parmi les membres de l'E.A.P. qui ne sont pas prêtres : laïcs, consacrés ou diacres. Il doit avoir une bonne expérience de la vie paroissiale.

**18.2.** Une fois nommé, le vice-président de l'E.A.P. reçoit une lettre de mission, ordinairement rédigée et signée par le curé (ou par l'évêque si les circonstances le demandent) ; cette lettre fixe les contours et la durée de son mandat et rappelle la nécessité de participer aux formations organisées à son intention et de faire une relecture annuelle de sa mission avec le curé ou celui qui a la charge pastorale. En cas de besoin, la lettre de mission peut être modifiée.

**18.3.** En concertation avec le curé, le vice-président coordonne l'E.A.P., contribue à l'animation des réunions et assure le suivi des décisions. Avec le curé, il fait normalement partie de l'Équipe de Coordination du Doyenné (E.C.D.) ; mais, en cas de besoin, cette charge peut être confiée à un autre membre de l'E.A.P.

**18.4.** Le curé peut confier au vice-président le soin de le représenter auprès des différents groupes, mouvements et associations, etc. existant sur la paroisse ou auprès des pouvoirs publics. Le vice-président en rend compte au curé.

**18.5.** La durée du mandat est normalement de trois ans renouvelable une fois. Elle peut être prolongée avec l'accord de l'évêque. En cas de changement de curé, le vice-président continue à exercer ses fonctions pendant un an. À l'issue de cette période, il remet sa démission au curé qui est libre de l'accepter.

## **Visite de paroissiens de Lauda-Königshofen**

Du Samedi soir 26 Octobre au Mardi matin 29 Octobre, nous avons eu la grande joie de recevoir une délégation de paroissiens de notre ville jumelle allemande Lauda-Königshofen.

En étroite coordination avec notre Curé, le Père Démonière, les membres de l'EAP et l'association LSL animée par Roland Leloir, un programme soutenu a permis d'oublier la météo capricieuse :

-Le Dimanche après un petit déjeuner pris en commun dans les salles paroissiales, et la célébration de la messe, nos invités ont pu découvrir deux églises de notre région, à savoir Brie Comte Robert et Marolles. En fin de journée, c'est un repas festif et musical qui a entretenu les conversations tant en allemand, français, anglais et même espagnol. Ce fut une véritable marmite culturelle.

-Au cours de la journée de Lundi, la découverte du château de Vaux Le Vicomte n'a pas manqué de réjouir les participants et de profiter d'une leçon d'histoire de France.

Nul doute que de telles rencontres sont une source d'enrichissements mutuels pour nos églises et ne demandent qu'à être renouvelées.

Joël Kraske

## La PAROISSE VOUS INFORME



**BOIS CLARY**

**ET LA FÊTE DE**

**NOTRE DAME DE FATIMA**

Voilà bientôt plus de vingt ans que nous fêtons l'apparition de notre Dame de Fatima qui est apparu du 13 mai 1917 au 13 octobre 1917 aux trois petits bergers Jacinta, Lucia et Francisco.

Cet événement fût mis en place tout d'abord en commençant par un chapelet animé par Mme Dias -*décédée depuis au Portugal*-, suivi du verre de l'amitié.

Cette fête a été officialisée par le père Gilles François et coordonnée par moi et le regretté Philippe Plèche.

Cette fête en l'honneur de Notre Dame de Fatima a lieu deux fois par an.

Le 13 mai avec une procession au flambeau le samedi soir du Bois Clary à l'église Saint Léger et une autre le dimanche après la messe de 11H00 en l'honneur de notre Dame, vers le Bois Clary.

Cette journée se poursuit avec un repas payant dont tous les bénéfices sont reversés intégralement à la paroisse.



Maria Da Silva

L'équipe d'organisation de ND de Fatima



# APPEL AU DENIER

Les changements de notre société nous poussent régulièrement aux bornes de nos valeurs chrétiennes. Aujourd'hui plus que jamais et encore demain le monde a besoin d'amour, de l'amour du Christ. Imaginez-vous un monde sans espoir, sans église et sans foi en Dieu ? Nous ne le souhaitons pas.

« Personne, après avoir allumé une lampe, ne la couvre d'un vase, ou ne la met sous un lit, mais il la met sur un chandelier, afin que ceux qui entrent voient la lumière. » (Luc 8:16)

Donnons les moyens à l'église témoin de l'amour du Christ de pouvoir continuer à maintenir sa lampe allumée aujourd'hui, demain et pour les générations à venir.

Récemment, vous avez répondu massivement à l'inscription de vos enfants au KT signe de cette continuité. Nous vous remercions et nous nous en félicitons. Toutefois notre devoir de baptisé nous invite, avec le denier, à aller plus loin en soutenant financièrement notre Église afin qu'elle continue à assurer ses missions d'évangélisation au quotidien.

Madeleine DELBRÊL disait « aimer, c'est aider les autres à vivre, alors prenons soin de notre Église et aidons la ». En effet, le denier est vital pour notre Église qui ne peut compter sur aucune subvention publique ni aide du Vatican pour mener à bien son action. Le denier permet de rémunérer les prêtres ainsi que les salariés laïcs de la paroisse ou du diocèse qui les assistent chaque jour dans leur mission.

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui à ce jour ont déjà apporté leur contribution au denier, et nous invitons vivement ceux qui ne l'ont pas encore fait à y participer avant la fin de cette année 2019. A tous, n'hésitez pas en parler à votre entourage. A cet effet, des prospectus complets sur le denier sont à votre libre disposition à l'entrée de votre église. Vous pouvez aussi vous adresser à votre accueil paroissial.

Pour rappel, si vous êtes soumis à l'impôt, votre don est déductible à hauteur de 66%. Ainsi, par exemple un don de 100€ ne vous vous coûtera en fait que 34€, chaque don au denier, faisant l'objet d'un reçu fiscal reçu au tout début de l'année suivante.

Plusieurs possibilités vous sont offertes pour effectuer votre don:

- directement sur le site web [jedonneaudenier.org](http://jedonneaudenier.org) en choisissant votre le diocèse de Créteil puis la paroisse de Boissy-Saint-Léger, en optant si passible pour un prélèvement automatique
- par chèque bancaire à l'ordre de l'Association Diocésaine de Créteil (ADC)

Avec notre curé et toute l'équipe paroissiale qui l'entoure, je vous remercie par avance pour votre don, signe de votre foi .

Jean DELOR  
Responsable du Denier  
Membre du CEP

## ☺ Au Bon Tiber ☺

Bonjour, tu as certainement vu « Halloween ». On voit des sorcières, des morts qui reviennent pour nous faire peur. Tout cela, c'est juste « commercial ».

Nous, les chrétiens, nous prions pour que les personnes décédées soient accueillies par le Bon Dieu, nous savons que leur âme est toujours vivante et que nos liens d'amour sont toujours présents.



### ***Quel saint a réalisé ces actions : St-François, St-Léger, St-Martin ?***

C'était en hiver, sous la neige. J'ai coupé mon manteau en 2 pour le partager avec un pauvre qui avait froid.

J'admire les fleurs, les oiseaux. Je remercie Dieu d'avoir créé de si belles choses dans la nature. Je prie pour que tout le monde vive en paix.

J'étais évêque d'Autun lorsque la ville fut assiégée. Je me suis livré aux ennemis.



## Paroisse

### **Vendredi 1er Novembre**

Fête de la TOUSSAINT ; Messe à St Léger à 11h

### **Samedi 2 Novembre**

Messe pour les défunts à 18h30 à Notre Dame de la Plaine  
*(pas de messe anticipée du dimanche)*

### **Dimanche 3 Novembre**

À 17h Adoration à St léger

### **Jeudi 7 Novembre**

Rencontre du MCR, à 14h30 dans les salles paroissiales.

### **Samedi 9 Novembre**

Temps fort pour le Catéchuménat, de 14h15 à 16h30 dans les  
salles paroissiales.

### **Lundi 11 Novembre**

Messe à 9h à Saint Léger,  
Pour les anciens combattants de la guerre 14-18.

### **Mardi 12 Novembre**

Messe à Harmonie, à 10h30

### **Dimanche 17 Novembre**

Déjeuner Solidaire à 12h30, dans les salles paroissiales

### **Dimanche 17 Novembre**

QUÊTE IMPERÉE : Journée Nationale du Secours Catholique

### **Lundi 18 Novembre**

Maison d'Évangile, de 14h à 16h chez Dominique Mathonnet

### **RÉPÉTITION DE LA CHORALE**

Tous les mercredis à Notre Dame de la Plaine à 20h30

Personne a contacter : Céline 06 37 10 12 81

# INFOS

## Permanences d'accueil

Père Daniel DEMONIERE :

**Mardi : 17H30 à 18H30** - Chapelle Notre-Dame de la Plaine\*

**Jeudi : 18H30 à 20H00** - Salles Paroissiales\*

*\*Possibilité de se confesser*

### Une équipe d'accueil par des laïcs à votre service

Être à votre écoute... Vous renseigner... Vous accueillir...

Pendant les vacances scolaires, horaire des permanences selon disponibilités. Téléphonez avant de vous déplacer.

### Presbytère Église Saint Léger

Tél : 01.45.69.16.33 – Fax 01.45.69.46.55

Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 10H  
à 12H

### Chapelle Notre Dame de la Plaine

Tél/Fax : 01.45.69.54.18

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16H30 à 18H30

Mercredi | 17h à 19h

Samedi : 10H00 à 12H00

### Service Évangélique des Malades :

Sœur Geneviève SUZINEAU : 06 44 08 34 85

### Préparation au baptême

Danièle GUIRAUD : 06.82.39.74.91

### Préparation au mariage

Françoise VANICAT : 01 45 69 73 31

### Réservation de salles paroissiales :

Secrétariat : 01 45 69 16 33

# Jours et horaires des messes et prières

## Messes en semaine

**Mardi :** 19H00 - Chapelle Notre Dame de la Plaine  
**Mercredi :** 11H30 - Chapelle des Sœurs des Sacrés-Cœurs  
**Jeudi :** 8H30 - Chapelle des Sœurs des Sacrés-Cœurs  
**Vendredi :** 19H00 - Église Saint Léger

## Messes le week-end :

**Samedi :** 18H30 - Messe anticipée - Chapelle de Notre Dame de la Plaine  
**Dimanche :** 9H00 - Chapelle du Sacré-Cœur du Bois Clary  
11H00 - Eglise Saint Léger

## Groupes de prière :

**Vêpres :** 18H30 - Tous les soirs - Chapelle des Sœurs des Sacrés- Cœurs  
**Lundi et Mercredi :** 19H00 - Notre Dame de la Plaine

## Adoration :

**Vendredi** 10H00 - 12H00 - Chapelle des Sacrés- Cœurs  
**Dimanche 3 Novembre :** 17H00 - Église Saint Léger

## Equipe du Rosaire :

**Le 3ème Jeudi du mois :** prochaine rencontre Jeudi 21 Novembre  
*Équipe du Rosaire ; Jean Michel Wilaumé 06.11.67.96.65*  
**Tous les lundis :** 20H30 - Chapelle du Bois Clary

**Maison d'Évangile :** Lundi 18 Novembre à 14h chez Dominique Mathonnet,  
*Renseignements Dominique 06 67 24 67 95 ou Jocelyne 06 30 65 13 40*

## ⇒ **LIEUX DE CÉLÉBRATIONS :**

### **Eglise Saint Léger**

1, Place de l'Église

### **Chapelle de Notre Dame de la Plaine (NDP)**

5, rue Gaston Rouleau – La Haie Griselle

### **Chapelle du Sacré-Cœur du Bois Clary**

47, Avenue Louis Wallé

### **Chapelle des Sœurs des Sacrés Cœurs**

4, rue de l'Église Tél : 01.43.86.09.83

## ⇒ **LIEUX DE RENCONTRES :**

**Presbytère** 1, rue Mercière

**Salles Paroissiales** 3 Ter, rue Mercière

**Aumônerie des jeunes**

**Collégiens/Lycéens/jeunes professionnels (18-30 ans )**

**27, rue Léon Révillon - Tél : 01.45.69.15.17**